



SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

DEPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le rôle général de perception pour l'année 2023 est déposé au bureau de la greffière-trésorière et qu'il sera procédé à l'envoi des avis d'évaluation et des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 31^{ième} jour du mois de janvier 2023.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant le dépôt du rôle de perception pour 2023 à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 31 janvier 2023 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 31^{ième} jour du mois de janvier 2023.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière